

Au sommaire

8 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Vente. Conditions pour que le substitué puisse assigner le vendeur en régularisation de la vente

Vente. Vices cachés : la réparation par un tiers ne supprime pas l'action estimatoire de l'acquéreur

10 ENTREPRISE

Baux commerciaux. Vente de gré à gré d'un actif immobilier dépendant d'une liquidation judiciaire et droit de préférence du preneur

11 FISCAL

Impôt de solidarité sur la fortune. Imposition à l'IFI des plans d'épargne retraite

Revenus fonciers. Taxes sur les cessions de terrains devenus constructibles : actualisation des coefficients d'érosion monétaire

TVA. Le taux réduit de TVA des VEFA et VIR bénéficie aux travaux modificatifs acquéreurs qui en sont l'accessoire

14 PROFESSION

Notaires. Convention collective du notariat : complément d'heures par avenant temporaire au contrat de travail à temps partiel

À LA Une

Création du bail réel solidaire d'activité

Les compétences des organismes fonciers solidaires (OFS) ont été étendues afin qu'ils puissent, à titre subsidiaire, intervenir dans la réalisation de locaux commerciaux ou professionnels sur des terrains acquis ou gérés au titre de leur activité principale. Le dispositif contractuel permettant d'exercer ce nouvel objet devait être défini par ordonnance, dans un délai d'un an à compter du 21 février 2022. Tel est l'objet de l'ordonnance du 8 février 2023, qui crée, à cet effet, un nouveau contrat dénommé bail réel solidaire d'activité (BRSA). > **LIRE P. 1**

Don manuel : conditions d'application de l'option de déclaration différée

Certains dons manuels peuvent bénéficier d'une déclaration différée si la révélation n'est pas la conséquence d'une réponse du donataire à une demande de l'Administration ou d'une procédure de contrôle fiscal. Par un arrêt du 25 janvier 2023, la Cour de cassation décide que l'examen contradictoire de la situation fiscale personnelle (ESFP) est assimilable à une telle demande ou procédure.

> **LIRE P. 5**